



janvier 2020, n° 231

Bilan réforme du lycée
Rentrée 2020 : - 63 postes
Accès au corps des agrégés Congé formation
Réforme des retraites
Mouvement interacadémique
Pas de trêve pour les CIO et ONISEP
Lycée : stop aux E3C !

Éditorial

Projecteurs complaisamment mis sur un compromis qui a tout du contrat mafieux : soit la conférence de financement trouve le moyen, pour le mois d'avril, d'apporter 12 milliards pour 2027, coïncée dans l'étau du ni augmentation « du coût du travail », ni baisse des pensions, soit le premier ministre, auto promu chevalier blanc de la défense des pensions, agira par ordonnances, en avril, quand la tension sera retombée, du moins l'espère-t-il... Il a raison de se réjouir, il vient d'obtenir un chèque en blanc, pour le prix d'un tout simple changement de mot : exit l'âge pivot, bienvenue l'âge d'équilibre, qui existera (pas le nom, la chose!) de surcroît quoi qu'il advienne dans le nouveau système à points. Chapeau l'artiste ! On ne décidera pas ici de décerner le Tartuffe d'or à ce ministre fort content de lui, ou bien à ses « partenaires sociaux » qui lui ont servi la supercherie sur un plateau. On ne répétera pas non plus que pendant qu'on agite la fumée autour de l'âge pivot, euh... d'équilibre, il n'est plus question du cœur même de cette réforme inique, le système par points qui n'a d'universel que la paupérisation pour toutes et tous les retraités-es.

Manœuvres grossières

C'est de ce système par points dont nous ne voulons pas, contrairement aux patrons de fonds de pensions qui y aspirent goulûment.

Et pour nous, dans l'Éducation, le tribu s'annonce encore plus salé, chacun en convient maintenant, même notre ministre qui se trouve contraint d'ouvrir des négociations salariales... Mais comme toujours, dans ce gouvernement, des discussions à sa mode, qui consiste d'abord à faire beaucoup d'annonces, avec des gros chiffres, mais qui, comme toujours voudrait finir par nous payer de mots, parce qu'au final, il s'agit avant tout, dans l'esprit du ministre, de revenir sur notre statut, revu en 2014 et qui lui est resté en travers du gosier, alors que dès avant 2012, depuis la DEGESCO où il régnait en maître sous la présidence Sarkozy, il avait eu tout plein d'idées pour nous faire travailler plus en nous payant moins.

Alors pour l'heure, il promet une revalorisation qui concernerait essentiellement les collègues entrant dans le nouveau système, avec quand même quelques miettes pour les plus anciens à partir de janvier 2021.

(suite au verso)

(suite de l'édito)

Au SNES-FSU, nous sommes sûrement mal pensants, mais presque prêts à parier qu'il va recycler une nouvelle fois le début de revalo PPCR, eh oui, souvenez-vous, il reste la création du 7^{ème} échelon de la hors classe, prévue initialement pour le 1^{er} janvier 2020, signée avec le précédent gouvernement, et reculée immédiatement au 1^{er} janvier 2021 par le ministre Blanquer, dès son retour aux affaires, sur le devant de la scène cette fois. (Oh, c'est la même date!!). Et de parler de primes, et de réforme systémique du métier, et de contre-parties... Pour le SNES-FSU, c'est non, et clairement non. La revalorisation est maintenant reconnue indispensable, nous avons gagné cette bataille de l'opinion publique, et elle est sans condition. Assez de marché de dupes ! **Là encore, ce ministre discrédité, décrédibilisé doit comprendre que la profession lui demande des comptes.**



Nous dénonçons aussi les tensions vécues au quotidien dans nos établissements, liées au manque de moyens qui nous conduisent bien souvent au bord de l'implosion. **Pourtant la rentrée prochaine se prépare en ce moment pour notre académie avec 63 postes en moins, plus une quinzaines transformés en heures supplémentaires, le tout avec près de 1000 élèves de plus ?**

Revenons encore sur les réformes du lycée et du bac en particulier : on nous a bien raconté qu'il fallait alléger, simplifier le bac, reconquérir le 3^{ème} trimestre... Résultat des courses, on se retrouve en janvier 2020, à devoir mettre en place les premières épreuves du bac 2021... !! Ubu... reviens, ils sont devenus fous ! L'incurie est telle pour ces fameux E3C, que rien n'est prêt à moins de 2 semaines des épreuves. Il faut arrêter cet engrenage furieux d'urgence, refuser d'organiser la mise en place ces inepties et obtenir leur transformation en épreuves

terminales et nationales en fin d'année. C'est le sens de la lettre ouverte que nous adressons à la Rectrice de Grenoble et à la presse.

Par la loi Fonction Publique, ce pouvoir a tenté de museler le syndicalisme que nous portons, en mettant fin au paritarisme pour revenir au fonctionnaire zélé. Ne laissons pas croire que c'est possible ; pour les mutations et les carrières, plus que jamais, nous sommes à vos côtés ! C'est ce qui fait notre force !

Pour toutes ces raisons, ce n'est pas le moment de lâcher : elles sont massives, puissantes, nos manifestations, et pourtant, il faut encore les amplifier et les durcir : celle du 5 décembre a donné le ton ! Nous le savons bien, et nous l'avons souvent répété, la bataille est longue et difficile ; nous le voyons bien, le choix du pourrissement, les manœuvres dilatoires, et violentes, de ce gouvernement nous le confirment. Alors, cherchons partout, en AG par secteurs, les convergences, et consolidons notre outil, développons nos caisses de grève, et poursuivons, en reconduisant la grève partout où c'est possible, et en ayant le souci toujours et encore d'expliquer, et d'unir nos forces, dans notre secteur et dans le cadre interprofessionnel. Tous les rendez-vous d'action sont sur le site, et surtout, ensemble, dans la rue. Cette semaine, à l'heure où sont écrites ses lignes, d'ores et déjà mardi 14, mercredi, jeudi, mais certainement aussi la semaine suivante... **Montrons notre détermination et notre refus de ce projet absurde de régime unique par points. Portons ensemble l'exigence de véritables négociations sur l'emploi, les salaires et l'amélioration du droit à la retraite dans le cadre du système et des régimes existants.**

Jusqu'à la victoire !

Corinne Baffert



Rentrée 2020 dans l'académie : le Second degré au pain sec et à l'eau !

Le Ministère de l'Éducation nationale a annoncé fin décembre la dotation en moyens du Second degré pour l'académie de Grenoble. **63 Équivalents Temps Plein (ETP) sont supprimés**, et des moyens correspondant à 15 ETP sont redéployés sous forme d'heures supplémentaires qui seront imposées à nos collègues.

Dans le même temps, et pour le Second degré toujours, **la hausse attendue des effectifs à la rentrée 2020 est de + 956 élèves**. Et l'on ne parle pas du déficit de postes particulièrement visible pour les CPE et PSY EN.

Moins de postes, plus d'élèves, une nouvelle fois l'équation que devra résoudre notre académie est claire. Elle n'y parviendra que par la hausse des effectifs par classe, des difficultés à ouvrir des places dans les formations souhaitées par les élèves, la limitation des choix des élèves dans le cadre du nouveau Lycée Général et Technologique imposé par le Ministre J.M. Blanquer, etc... Il y aura immanquablement une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves, et de nos conditions de travail, puisqu'il est désormais possible d'imposer une seconde heure supplémentaire hebdomadaire – le plus souvent moins bien rémunérée que l'heure « de base » : c'est cela que le Ministre appelle cela une « revalorisation des enseignants » (sic).

Cette dotation insuffisante produira des conséquences similaires à celles déjà observées à la rentrée 2019 (en collège, multiplication du nombre de classes à plus de 30 élèves ; en lycée des classes qui dépasseront les 35 élèves). Face à l'insuffisance de ces moyens, il ne reste au rectorat qu'à arbitrer le volume des suppressions de postes dans les départements en y faisant encore reculer le Service public d'Éducation, et tenter de masquer des plus grosses difficultés dans les zones démographiquement les plus dynamiques. Il devra absorber la hausse démographique intégralement concentrée sur le collège, en maintenant autant que possible son affichage d'une implantation large des Spécialités du cycle Terminal de la réforme du lycée pour annoncer en septembre 2020 une rentrée « techniquement réussie » qui n'est, depuis trop longtemps, plus le gage de sa réussite pédagogique !

Dans les documents du CTA de rentrée, le rectorat détaille ces suppressions :

« Pour les collèges, la hausse démographique est accompagnée à hauteur de 63 ETP en HP et de 15 ETP en HSA soit 78 ETP d'heures budgétaires. Le taux académique d'HSA des collèges est légèrement augmenté à 8.30 % (contre 8,20 % en 2019). »

Bref, on charge la mule et la concurrence va être rude dans les établissements pour obtenir des groupes, financer les enseignements optionnels... avec des collègues qui partiront en complément de service alors que des heures seront à faire dans leur collège !

« S'agissant des dotations des lycées dans le cadre de la réforme, les financements sont établis conformément aux grilles horaires ministérielles.

À la rentrée 2020, l'académie renforce, pour les lycées généraux et technologiques, l'allocation progressive des moyens mise en oeuvre à la rentrée 2019 avec un financement, pour les établissements petits et isolés de 4 divisions en 1^{ères} et moins, qui passe de 8h à 11h. Elle étend ce dispositif pour les lycées ayant 5 divisions en terminales avec l'attribution de + 6h.

Une réserve de 24 ETP est prévue au titre de la répartition des moyens comme l'année précédente afin de soutenir la mise en oeuvre de la réforme du lycée général et technologique, en particulier sur le niveau de la terminale.

Par ailleurs, afin de redonner de la souplesse aux lycées généraux et technologiques et aux lycées professionnels, l'académie fait le choix de mettre fin à la provision de remplacement prélevée à hauteur de 0.5% sur les dotations globales depuis plus d'une dizaine d'années.

En conséquence, la marge de manœuvre des établissements s'en trouvera confortée, permettant plus de souplesse dans les choix d'organisation pédagogique qui seront arrêtés au sein des établissements.»

Derrière la novlangue désormais de mise, **on supprime 130 postes et on retire 648 HSA**, conséquence de la réforme des lycées, sans savoir véritablement ce qui va se passer à la rentrée !

La FSU dénoncera les conditions de cette rentrée à l'occasion de la réunion du Comité Technique Académique, chargé d'examiner les répartitions entre types d'établissements et départements de l'académie. La FSU a organisé le boycott du CTA avec l'ensemble des organisations syndicales.

La FSU portera ses exigences en termes de réduction des effectifs par classe, notamment en collège ; de préservation des possibilités de choix pour les élèves ; de diversification des formations et d'ouverture de capacités d'accueil suffisantes que pour les élèves et étudiants puissent construire leur avenir dans l'enseignement public.

François Lecointe

Comité de suivi de la réforme du lycée : circulez, y a rien à voir !

Rien n'est prêt donc tout est prêt

Mercredi 18 décembre a eu lieu la première réunion du comité académique de suivi de la mise en place de la réforme des lycées, présenté par la rectrice comme une déclinaison académique du comité ministériel.

Dès le début, le ton est donné : il s'agit de « réfléchir pour construire la réforme des lycées aux nécessaires expérimentations à faire. »

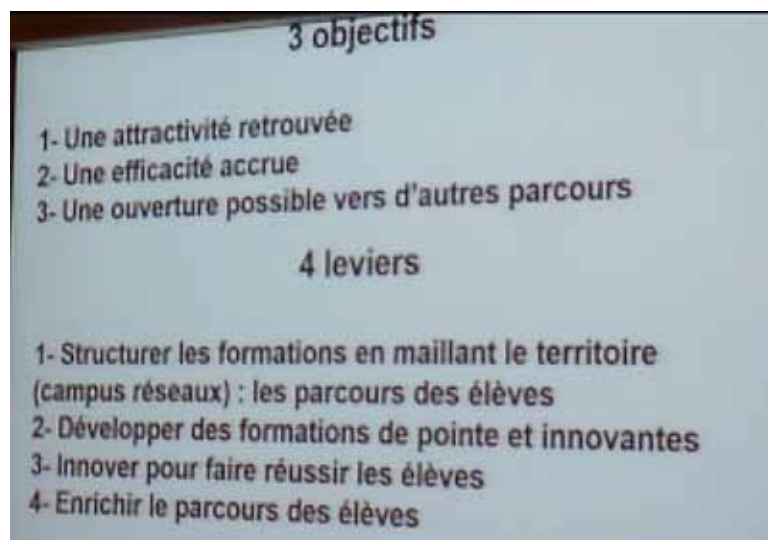
C'est donc désormais la nouvelle manière officielle de travailler dans le service public de l'Éducation nationale : on improvise, on expérimente !

Le ministre Blanquer décrète donc ça existe et ça fonctionne, débrouillez-vous ! Peu importe le stress des acteurs de terrain...

ILS réfléchissent pour nous

Mais que ces derniers se rassurent, ON réfléchit pour eux. Car ce qui saute aux yeux dans ce comité, c'est sa composition : 1 représentant élève, 1 représentant des parents d'élèves, 4 personnels d'enseignements et d'éducation, 3 chefs d'établissement et 21 représentants de l'administration centrale : rectrice, directeur de cabinet, secrétaire générale, doyen de l'inspection, inspecteurs, DASEN, SAIO, ...

Tout ce petit monde semble satisfait de se réunir dans cet entre-soi, satisfait de son travail sur la réforme, comme en témoignent les soporifiques diaporamas creux et certifiés novlangue 2.0 que l'on nous a assés tout le début de cette réunion.



Campus, dynamique, réseau, mixité, sécuriser les parcours, filière de réussite, engouement fort des équipes, projets...

Un peu comme le spectacle de Franck Lepage : <https://www.youtube.com/watch?v=jKwW12IXaZ4>

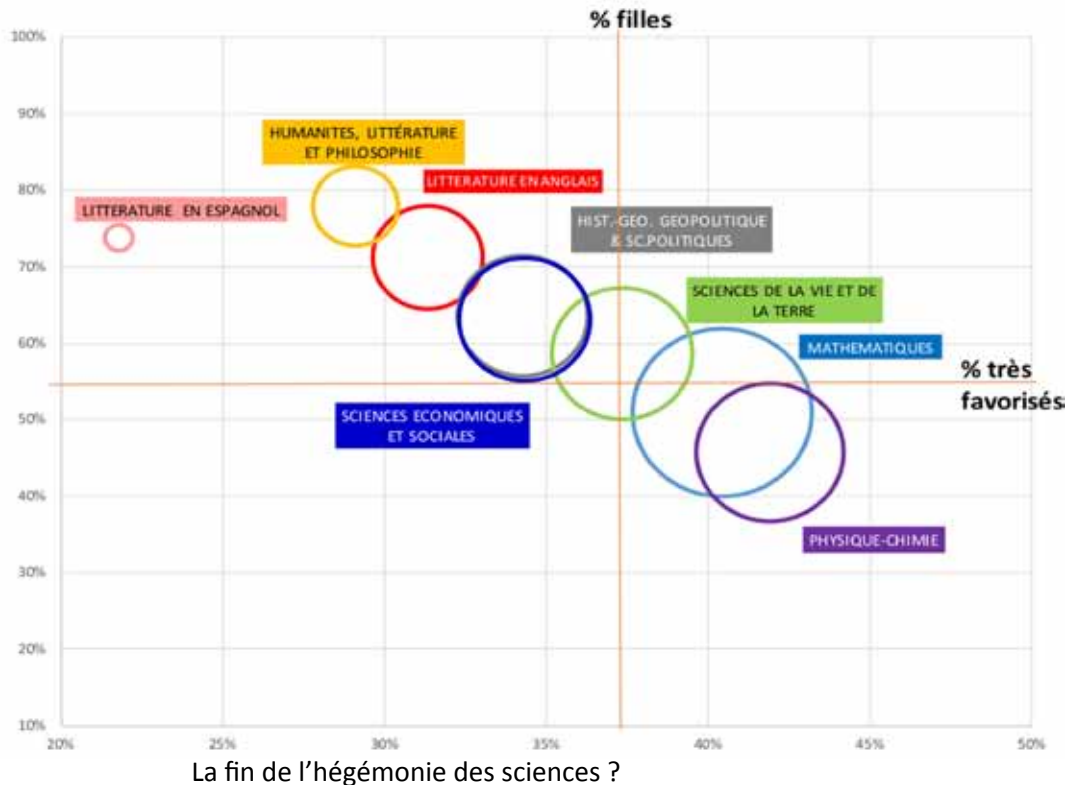
Bref, la prise de pouvoir des gestionnaires au grand jour, à laquelle s'ajoute la trahison des ex-profs que sont les IPR qui participent à cette farce.

30 minutes de diapositives toutes plus grotesques les unes que les autres pour que ces gens se congratulent de revaloriser la voie professionnelle. Face à une telle réussite, ils vont probablement pousser leurs propres enfants à y aller...

Tout change pour que rien ne change

Une présentation des choix d'enseignements de spécialité par les élèves confirme ce que nous dénonçons depuis toujours, la réforme n'a rien changé. 67% des élèves ont choisi les maths, la moitié des élèves suivent des enseignements scientifiques, les enfants des professions et catégories socio-professionnelles favorisées font davantage le choix des sciences que les autres et les filles choisissent davantage la littérature et les sciences humaines comme le montre ce graphique du rectorat de Rennes :

56,7% de filles en 1^{ères} générales
36,9% de 1^{ères} générales issues de PCS très favorisées



La fin de l'hégémonie des sciences ?

Les lignes orange représentent les pourcentages pour l'ensemble des élèves indiqués en haut à gauche du graphique. « L'hégémonie » de la filière S a cependant été le prétexte pour casser le lycée.

ILS réfléchissent pour nous, bis

À mi-séance on nous apprend que des groupes de travail ont été constitués pour la mise en place de la réforme, mais bien évidemment **aucun collègue n'y a été invité.**

Un premier groupe de travail réfléchit à la mise en œuvre et les **évolutions des pratiques pédagogiques.**

On y apprend qu'il va falloir apprendre aux élèves à assumer leurs choix (tiens donc ?) et que nos pratiques vont devoir évoluer, plus de travail en équipe, des pratiques évaluatives communes, des partages pédagogiques, répartition des tâches, blabla...

Nota : on ne parle surtout jamais de moyens dans ces présentations.

Un deuxième groupe de travail réfléchit sur les E3C et les **pratiques évaluatives.** On y apprend qu'une véritable réflexion pédagogique doit être conduite sur ce que les E3C vont mesurer. Surréaliste ! Innovations, innovant sont les seules réponses à chaque problème soulevé.

Le troisième groupe de travail a pour objet le **suivi et l'accompagnement des élèves**, l'évolution des conseils de classe et des professeurs principaux. Là encore, tout va bien se passer, la réforme a détruit le groupe classe mais ce n'est pas un mal, les collègues auront une attitude positive et constructive, une charte sur l'orientation va être mise en place, blabla...

Stupeur dans l'assemblée : des profs veulent enseigner !

Après deux heures de réunion, aucune réponse concrète n'a été apportée, et notre intervention pour dénoncer la difficulté des collègues qui eux doivent concrètement mettre en œuvre cette réforme a jeté un froid dans cette assemblée qui s'auto-congratulait.

Que veulent les profs ? Enseigner ! quelle révélation !

Avec du temps pour le faire, des objectifs clairs, définis, connus à l'avance et stables, des conditions matérielles les meilleures possibles, des effectifs les plus faibles possibles, des salles agréables et fonctionnelles avec du chauffage l'hiver et ventilées, des ordinateurs qui ne mettent pas 15 minutes à démarrer, des imprimantes avec de l'encre, des photocopieurs avec du papier...

Au quotidien notre travail est empêché, et c'est là-dessus que devraient plancher tous ces gestionnaires, nous n'avons pas besoin de leurs diaporamas tellement creux qu'ils sont réutilisables pour n'importe quel sujet.

Les conditions de mise en place de cette réforme sont un véritable mépris de notre travail et l'essence même de cette réforme ampute les professionnels de l'enseignement que nous sommes du sens même de notre travail.

Stop à l'improvisation, stop aux E3C, stop à cette réforme qui détruit le sens de notre travail et de nos métiers.

Olivier Moine

Retrait universel du projet

« Nous proposons un nouveau pacte entre les générations, un pacte fidèle dans son esprit à celui que le Conseil national de la Résistance a imaginé et mis en œuvre après-guerre », a affirmé le Premier ministre, le 11 décembre 2019... Un système juste et lisible égrène-t-il dans les médias pour assurer le service après-vente de ses annonces.

Le projet de réforme, que Macron et Philippe veulent imposer malgré la force des mobilisations, ne tient pas, chaque jour en apporte une preuve supplémentaire !

Ce projet n'a rien d' « universel » contrairement à ce que le gouvernement avance. En témoigne le nombre grandissant de professions pour lesquelles la réforme ne devrait pas s'appliquer (au moins dans un premier temps). Citons pêle-mêle les policiers, les militaires, les chauffeurs routiers, les contrôleurs aériens, les pilotes et hôtesses, les marins pêcheurs... plus toutes celles pour lesquelles la mise en place devrait être différée. Privé.e.s aussi d'une partie de cette réforme celles et ceux né.e.s avant 1975 même s'ils subiront la décote liée à l'âge pivot (pardon, d'équilibre). Ainsi se côtoieraient dans la société, dans les entreprises, les administrations, les salles de profs, au gré des exceptions au régime universel et des calendriers de mise en oeuvre en fonction de l'année de naissance, des salarié.e.s aux droits différents, amoindris en fonction de leur jeunesse.

Ce projet n'est en rien plus « juste » ! Car il prévoit des pertes pour toutes et tous et épouse cyniquement la stricte proportionnalité entre les salaires perçus tout au long de son activité et le montant de sa retraite. Un projet plus juste devrait au contraire introduire des mécanismes permettant de compenser, au moins en partie, les inégalités constatées aujourd'hui... Il devrait prendre en compte par exemple l'injustice découlant des inégalités liées à l'espérance de vie : 10 ans de moins pour un ouvrier par rapport à un cadre ! Un projet plus juste devrait conduire à une harmonisation vers le haut. Or le projet Macron accroît les inégalités sociales, c'est un projet dans lequel seuls les plus riches auraient la certitude d'être gagnants et auraient en outre les moyens de cotiser à des fonds de pension complémentaires. C'est un projet qui casse les solidarités intergénérationnelles et modifie profondément le pacte social, c'est un projet du chacun pour soi. Nous n'en voulons pas !

Ce projet n'est en rien plus « lisible » puisqu'il veut mettre fin au code des pensions (fonctionnaires) et au régime général (salarié.e.s du privé) qui sont des régimes à prestations définies (on peut déterminer à l'avance le montant de la retraite à laquelle on pourra prétendre) pour les remplacer par un système moins coûteux où le montant de la retraite sera revu à la baisse et imprévisible (quelle évolution de la valeur du point ?). C'est un projet qui rendra la vie des plus âgé.e.s plus précaire pour le plus grand nombre d'entre eux-elles. Dans le secteur de l'Éducation nationale, le ministre Blanquer, doctrinaire et pyromane, a ouvert un nouveau front contre la profession. Mettant en avant une hypothétique revalorisation (qui couvrirait à peine l'inflation prévue d'ici 2037), il annonce une redéfinition du métier faite de plus d'heures devant les élèves, de moins de congés, d'annualisation du temps de travail, d'élargissement des missions, de primes au mérite, d'un renforcement du pouvoir du chef d'établissement. Que serait un tel métier ? Nous n'en voulons pas et le fait que Blanquer prétende réserver ces dégradations aux plus jeunes ne change rien à l'affaire !

Revalorisation des métiers de l'Éducation : sans retraite à points, sans condition !

Le décrochage du pouvoir d'achat des professeurs et des professions de l'Éducation (CPE, PSY-EN...) est patent et impose une revalorisation sans condition.

Blanquer conditionne pourtant toute éventuelle revalorisation à la mise en place de la retraite par points. Il faut donc comprendre qu'il n'y a rien à espérer pour celles et ceux nés avant 1975. De plus Blanquer clame haut et fort que la réforme des retraites est « une occasion historique de redéfinir le métier d'enseignant » (dont rien ne dit qu'elle ne concernerait pas tous les enseignants). Notre profession serait donc la seule qui devrait être soumise à un alourdissement de sa charge de travail pour

bénéficier d'une hypothétique revalorisation, qui ne compenserait même pas, loin s'en faut, les effets de la retraite par points. La double peine pour les enseignants ! Pas un mot pour les autres personnels, il doit falloir comprendre qu'aucune revalorisation n'est à l'étude. Blanquer ose tout, opposons-nous avec force à ce hold-up sur nos retraites et nos métiers.



de réforme des retraites

Suspension de l'âge pivot : un tour de passe-passe

Les médias, les experts, les soutiens du Gouvernement se gargarisent de mots : «compromis», «avancées» au point d'oublier que la réforme que l'intersyndicale combat reste en place. Toutes les raisons de continuer sont encore là car la prétendue disparition de l'âge pivot n'est que de l'enfumage. L'âge pivot supprimé est remplacé par l'âge d'équilibre : on change les mots mais pas le contenu de la réforme !

Pire, Laurent Bergé se gargarise d'avoir signé un chèque en blanc au premier ministre. Si la fameuse conférence de financement, sans aucune marge de manœuvre, n'amène pas les milliards attendus, alors le premier ministre décidera tout seul, par ordonnances ! Même plus besoin de parlement... On a 4 mois pour apporter le magot! Cela tient davantage du contrat mafieux que du compromis négocié !

Selon nous, des éclaircissements sont nécessaires au sujet de la prétendue disparition de l'âge pivot dont les médias et les soutiens du Gouvernement nous rebattent les oreilles : la lettre du Premier Ministre parle bien d'une suspension provisoire et sa disparition est conditionnée par un accord à trouver par la Commission de financement, dans un délai très court de trois mois. Mais la recherche de financement pour atteindre l'équilibre du système avant l'entrée en fonction de la retraite par points est drastiquement encadrée par deux conditions : ni baisse des pensions, ni hausse des cotisations, ce qui ne laisse plus guère d'autre solution que de retarder l'âge de départ. En cas d'échec, le Gouvernement se réserve le droit de rétablir l'âge pivot en usant des ordonnances.

Ce n'est pas tout, les médias semblent oublier que dans le futur système par points entrant en vigueur en 2027, le Premier Ministre instaurera «un âge d'équilibre», qui n'est ni plus ni moins qu'un âge pivot dissimulé sous un autre nom et tout départ anticipé impliquera une décote. Par ailleurs, avec la limitation des retraites à 14 % du PIB, aucune garantie ne peut être donnée quant au niveau des pensions, notamment celle des femmes, quant à la valeur du point.

Rien n'a donc changé : sur le fond, âge pivot et système par points sont maintenus.

Simulateur du gouvernement : de la poudre de perlimpoints

Dans l'urgence, le gouvernement a mis en ligne le 19 décembre 2019 un simulateur censé répondre aux « inquiétudes » suscitées par sa réforme. En guise de simulateur, il s'agit de la présentation de quelques cas dits types. Sans surprise, la réforme n'apporte que des bénéfices, à condition de travailler jusqu'à 65 ou 67 ans... Miracle ! Ou supercherie ?

Il faut, pour comprendre, regarder les hypothèses retenues pour ces calculs et y découvrir que sont comparées les prévisions de pensions dans le système par points indexées sur l'évolution prévisible des salaires, quand celles du système par répartition actuel ne sont indexées que sur l'inflation (dont l'augmentation est toujours inférieure aux salaires). Cela ne permet aucune comparaison sérieuse entre les deux systèmes, ni entre la réalité des salaires d'aujourd'hui et ceux pratiqués dans 30 ans. La volonté de dissimulation est donc manifeste.

Ainsi pour les cas types de professeurs présentés, l'économiste Henri Sterdyniak a démontré que le gouvernement intègre dans ses projections « une baisse de 36 % du niveau des retraites des professeurs certifiés en 2050 par rapport à 2020 », et ce après la revalorisation promise des salaires !

L'économiste retrouve en cela peu ou prou les simulations du SNES-FSU (etmaretraite.fr) qui ventile les bonnes informations comme l'avait reconnu Delevoye. L'économiste démontre que le gouvernement prévoit, après revalorisation, par le seul biais de l'augmentation des primes, que le salaire d'un professeur certifié à 10 ans de carrière passerait de 1,65 fois le SMIC aujourd'hui à 1,12 fois le SMIC en 2050, soit moins que le salaire des nouveaux recrutés actuels (1,2 SMIC) ! Et de conclure, « le gouvernement envisage donc dans ses hypothèses une forte paupérisation des enseignants (et plus généralement des fonctionnaires) ». Tout cela donne une idée de l'ampleur de la non revalorisation promise par Blanquer !

Les détails sur Médiapart : <https://blogs.mediapart.fr/les-economistes-atterres/blog/261219/la-carriere-de-christelle-vers-une-baisse-de-36-de-la-retraite-des-enseignants>

2020 : pas de trêve pour les CIO et l'ONISEP !

Actualité pour les CIO

Les préoccupations d'une majorité de salariés et tout particulièrement des personnels de l'Education Nationale pour leur future retraite ont encore repoussé les annonces du Ministre sur le rapport Charvet. Pourtant sur le terrain, les choses avancent !

Dans certaines académies les menaces de fermetures existent. Par exemple le Rectorat d'Orléans Tours envisage d'appliquer de manière anticipée le rapport Charvet et de transformer dès Février 2020, 12 des 18 CIO en points d'accueil et de nommer en cours d'année, 6 DCIO à la DSDEN, 6 DCIO à la tête de CIO départementaux et 6 DCIO à la région oubliant pour ces derniers que le volontariat des personnels est incontournable !

Ce projet présenté en CTA a reçu un vote négatif de toutes les organisations syndicales.

Conventions État/Région et organismes mandatés par la région

La loi du 5 septembre 2018 « Pour Choisir son Avenir Professionnel » transfère la compétence d'information sur les métiers et les formations aux régions et définit un cadre horaire au collège et au lycée afin que celles-ci mandatent des organismes pour intervenir dans les établissements.

Rappelons que la compétence transférée aux régions concerne uniquement l'information sur les métiers et les formations, et non l'accompagnement à l'orientation. Nous constatons déjà un certain nombre de dérives aussi le SNES/FSU a écrit au ministre pour alerter sur ce non-respect de la loi et demander une audience sur cette question. Une lettre intersyndicale a également été envoyée aux fédérations de parents d'élèves pour les alerter sur l'entrée dans les établissements d'organismes privés.

De nombreuses associations privées et start'up proposent aux établissements de mener auprès des élèves des activités en lien avec l'orientation, au prétexte de les aider à élaborer leurs projets. Ces activités ne se limitent pas à l'information sur les métiers et les études mais proposent des questionnaires d'intérêt, de personnalité, sur l'estime de soi, la motivation par des intervenants dont les qualifications ne sont pas vérifiées. Il s'agit d'une privatisation rampante de l'accompagnement à l'orientation.

Pour notre Région académique, les Recteurs-trices ont validé certains organismes et rejetés d'autres. Cependant, tous les organismes y compris ceux rejetés par les recteurs figurent sur le site de la Région ce qui engendre beaucoup de confusion. Il y a nécessité à sensibiliser et informer les enseignants, les chefs d'établissement qui sont responsables des actions menées dans leur établissement.

À l'ONISEP : le démantèlement a commencé !

Un Comité technique d'établissement s'est tenu le 10 décembre et un Conseil d'Administration le 11 décembre. Des annonces très inquiétantes y ont été faites :

L'annonce de 80 suppressions de postes dès 2020, alors que le transfert des 155 ETP devait se faire en 3 ans. Ce sont donc 35 collègues actuellement en CDD qui vont être licenciés tandis que 5 départs en retraite ne seront pas remplacés. Le personnel est incité à se mettre en position de recherche d'emploi. Le personnel est maltraité, n'a aucune vision sur son avenir et des collègues font remarquer que cela intervient dans un contexte où le ministère met en avant la nouvelle disposition concernant la rupture conventionnelle.

Suppression du guide 6ème et du guide « Après bac » dès 2020. Cette décision va avoir des conséquences très importantes pour les jeunes et les familles. Quel sera le média privé qui récupèrera le créneau ?

Enfin un texte sur les nouvelles missions de l'ONISEP a été présenté au CTE et au CA. Il prévoit de créer un nouveau département « Accompagnement et pédagogie » Les missions de ce département, déjà constitué essentiellement par des enseignants, seraient de « labelliser » les ressources pédagogiques réalisées par les organismes extérieurs à l'EN et construire un « référentiel de compétences à s'orienter tout au long de la vie » ! Labellisation qui est prévue non pas par l'ONISEP mais dans la convention régionale !

Action : la mobilisation continue !

L'intersyndicale s'est réunie le 9 janvier 2020. Elle a acté, malgré une lettre de recadrage de la Rectrice, la poursuite de la grève du zèle des DCIO.

Concernant les forums : l'Assemblée Générale a confirmé la décision de boycotter les salons tels que l'étudiant, studyrama, le mondial des métiers. Un temps fort sera organisé devant le Mondial le samedi de 10H à 13H avec distribution de tracts, échanges avec les familles et invitation de la presse. Cette action sera menée avec les collègues de l'académie de Lyon et de Clermont-Ferrand.

Au vue de cette actualité, souhaitons-nous une année 2020 combative et victorieuse !

Tenir tous les bouts et ne rien lâcher !

Depuis un mois, les personnels de l'Éducation sont mobilisés, aux côtés des cheminots engagés dans une grève reconductible des plus longues. Et il va falloir continuer car le projet gouvernemental reste en l'état, l'âge pivot n'étant abandonné que provisoirement et remplacé en 2027 par un âge d'équilibre.

Personne n'est dupe du numéro de tartuffe auquel se livrent de pitoyables acteurs : ceux qui veulent faire croire qu'en ne manifestant pas, qu'en ne participant à aucune action commune, ils auraient obtenu, par leur seule force de persuasion, la suppression de l'âge pivot; ceux qui, après avoir réintroduit opportunément un âge pivot dans le projet, se félicitent d'un compromis acquis d'avance et se gargarisent de « justice sociale », « d'équité ». Rajoutons les « idiots utiles » de la Macronie : ces députés-transfuges qui ont rejoint LaRem (« La République qui Ment ») et qui s'agitent au sein de l'improbable « aile gauche » du parti, tout aussi introuvable que la cinquième patte du mouton.

Dans les semaines qui viennent, notre tâche à tous sera de démasquer ces tartuffes et de dénoncer la mystification du pseudo abandon de l'âge pivot : la suspension n'est que provisoire, conditionnée à la proposition de financements dans un délai de deux mois, à la double condition intenable de ne pas baisser les pensions ni d'augmenter les cotisations. Le Gouvernement se donne le beau rôle, en feignant de défendre le niveau des pensions qu'il baissera avec le futur système, et il finira, au nom du réalisme et des ordonnances, par imposer un recul de l'âge de départ en retraite. Au final, en 2027, par une opération de transsubstantiation, l'âge pivot reviendra sous le saint nom d'âge d'équilibre, avec la bénédiction de la CFDT.

Au-delà de la campagne d'opinion qu'il faut poursuivre sur l'âge pivot mais aussi sur les injustices inhérentes au système par points, nous devons parallèlement avancer nos propositions de financement pour améliorer l'actuel système par annuités ainsi que diversifier les formes de contestation. Sans relâche, ajoutons à la grève et à la manifestation la guérilla au quotidien sur nos lieux de travail, auprès des permanences des députés de la République qui Ment.

Comme on se bat d'autant mieux pour les autres qu'on se bat pour soi-même, nous devons mener le combat dans le domaine de l'Éducation. Depuis les déclarations de Macron à Rodez et celles de Blanquer, nous savons bien que sa revalo-pipeau ne compensera rien de la baisse programmée des pensions et s'accompagnera d'un alourdissement de la charge de travail déjà à l'oeuvre avec les suppressions de postes, les réformes du collège, du lycée, du Bac et de ses épreuves intermédiaires. Sur ce terrain aussi, menons la guérilla et obligeons les chefs d'établissements à lâcher le Ministre. Le SNPDEN-UNSA commence d'ailleurs à se plaindre d'être entre le marteau et l'enclume. Battons le fer quand il est chaud.

Ne nous faisons pas d'illusions : le combat sera rude et long. Comme l'a écrit notre camarade Robert Faresse, Macron et ses playmobiles se moquent d'être désavoués aux prochaines élections car la plupart d'entre eux seront recasés pour services rendus au grand patronat, lequel les a portés au pouvoir et les a missionnés pour détruire en un mandat ce qui reste des acquis sociaux de la Libération.

Ce n'est pas être pessimiste que de le dire. Pour combattre ses ennemis, il faut bien les connaître et jauger leurs forces. Le macronisme n'est pas un humanisme mais il voudrait s'en donner les apparences. Démasquons-le et luttons.

Jean-Louis Mollard

Gagner sur les retraites... Et bien plus encore !

À l'heure d'écrire cette tribune, le mouvement contre les retraites à points a commencé son second mois. Et il faut espérer qu'au moment de recevoir ce bulletin au format papier, chacun.e sera en train de fêter une grande victoire sociale... Ou de se préparer à continuer une lutte toujours dynamique.

Car cette semaine et les jours qui viennent s'annoncent (de nouveau...) décisifs. Alors que nos camarades de la SNCF et de la RATP sont mobilisé-es en continu depuis maintenant plus de 5 semaines, ainsi que de plus en plus de secteurs différents (dont l'éducation, fortement), aucune avancée concrète n'a été proposée par le gouvernement. Et le jeu de celui-ci avec la Cfdt sur « l'âge pivot » ne trompe personne.

Notre premier objectif reste donc le même : convaincre nos collègues de s'engager pleinement dans le mouvement. Depuis le début, le SNES-FSU soutient ce mot d'ordre de grève reconductible, les préavis sont là, et localement la base est mobilisée. Partout des collègues reconduisent et rejoignent les actions multiples qui ont lieu chaque jour. Autour des collèges et lycées, nous construisons des secteurs de lutte interprofessionnels. Mais ce n'est encore pas assez : nous n'avons pas réussi à faire de cette reconduction un mouvement majoritaire avant les vacances. Nous aurions tort d'y renoncer : avec la radicalisation dans le temps du conflit, cette question va se reposer, et nous devons la reposer y compris concrètement en reconduisant nous-même dès lors qu'une équipe de taille raisonnable y est prête dans nos établissements. Se mettre en grève est le seul moyen de libérer le temps et la concentration nécessaires pour se réunir, inventer des formes d'action originales, participer à étendre le mouvement de façon interprofessionnelle... Et avancer sur nos revendications.

Ces deux dernières urgences doivent particulièrement nous préoccuper. Face à un gouvernement de combat, une seule façon de gagner existe : le blocage de l'économie, par la grève générale. Or, si la grève progresse dans les entreprises, elle est loin d'y être assez puissante pour bloquer l'outil productif. Pour les salarié.es du privé, soumis.es à un arbitraire patronal important, à la précarité, à la menace du licenciement, il est plus dur de cesser le travail. C'est aux secteurs déjà en grève (et donc à nous) d'aller au devant d'eux et elles, de les soutenir, les encourager à franchir le pas, en lien avec leurs syndicats.

Quant à nos revendications, nous aurions tort de les mettre sous le boisseau sous prétexte de prioriser la lutte sur les retraites. Augmenter les salaires, embaucher, mettre fin à la précarité sont autant de victoires qui auraient comme conséquence directe de créer des cotisations sociales, et donc de mieux financer les retraites. Multiplier les fronts de lutte (comme sait si bien le faire le gouvernement) n'est pas contre-productif. Ainsi, le mouvement qui s'étend pour refuser la mise en place du nouveau bac, à travers les premières épreuves (« E3C »), est un bon moyen de fragiliser Blanquer et l'ensemble du gouvernement. Le SNES-FSU a raison de s'y investir et doit l'encourager fortement.

Car derrière la lutte des retraites, il s'agit bien de toute la question du projet social et politique qui est posée. Gagner sur les retraites, c'est créer la crise politique dont nous avons besoin non seulement pour mettre fin aux agissements mortifères de Macron et de sa bande, mais aussi pour ouvrir la perspective sociale et écologique d'un autre modèle dont nous avons un si urgent besoin.

Thibaut, pour les élu.es E.E. À la C.A. académique, le 12 janvier



**l'école
émancipée**

Fonction publique : avec le SNES-FSU, Unis face à l'administration !

Les modifications du Statut général adoptées au cœur de l'été ont des conséquences majeures sur les droits individuels et collectifs des personnels.

Ainsi, les CAP (commissions administratives paritaires) n'examineront plus les projets de mutation établis par l'administration, et ce dès janvier 2020. En 2021, ce sera le tour des carrières (avancements et promotions). Les Commissions administratives paritaires ont été créées à la Libération (Statut général de 1946). Elles permettent aux personnels de se voir garantir des droits, comme pour les autres salariés. La présence des élus des personnels, à parité avec l'administration, impose à l'État-employeur la transparence et l'égalité de traitement dans la gestion des mutations et des carrières, dans l'organisation et le fonctionnement des services.

Le travail de contrôle et de vérification qu'effectuent en CAP les représentants des personnels, élus par le suffrage universel de la profession, est depuis reconnu par tous, tant le nombre d'erreurs corrigées dans les projets de l'administration est important.

Régression

Ce modèle, réaffirmé par le Statut général de 1983-1984, incarne une vision démocratique de la Fonction publique. Il reflétait alors la nécessité de tourner la page de la collaboration d'État durant la guerre, et portait le besoin de renouveau social et démocratique, issu de la Résistance et incarné par l'idée toujours moderne du fonctionnaire-citoyen, acteur de l'intérêt général.

En termes de droit des personnels, la suppression des compétences des CAP constitue un retour en arrière de plus de 70 ans : on revient à la conception qui avait prévalu dans le Statut du 14 septembre 1941, celui de l'amiral Darlan, et portait la volonté du gouvernement d'alors de mettre au pas les fonctionnaires.

Le retour à ce modèle de Fonction publique auquel procède l'actuel gouvernement, celui d'un fonctionnaire aux ordres, en dit long sur ses intentions.

Pour le SNES-FSU, personne ne doit rester seul face à l'administration ni à ses décisions opaques.

Mutations inter : le SNES-FSU indispensable

La loi ne change rien dans l'expertise reconnue des commissaires paritaires et des militant.e.s du SNES-FSU. Ils continuent à vous apporter aide et conseils fiables dès la première étape de la formulation des vœux et dans la période d'affichage et de contestation de barèmes qui se déroule cette 2^{ème} quinzaine de janvier.

La loi Fonction publique (voir ci-dessous) a profondément changer les opérations de mutations et le rôle des commissaires paritaires. Alors que les commissaires paritaires du SNES-FSU vérifiaient l'ensemble des dossiers des demandeurs au mouvement inter pour faire corriger les erreurs et rétablir les collègues dans leur droit, l'administration a supprimé cette phase de vérification et les collègues ne peuvent plus qu'agir individuellement pour faire corriger les erreurs sur leur situation.

Une phase d'affichage à ne pas rater

Entre le **15 janvier et le 31 janvier 2020**, vous devez vous connecter sur SIAM via iprof pour consulter les barèmes retenus par le rectorat, barèmes qu'il a calculés en fonction des informations en sa possession.

En cas d'erreur de saisie, de pièces jointes absentes ou non valides, le barème affiché peut être différent de celui figurant sur l'accusé de confirmation.

Cette période est la seule de contestation possible. En cas de désaccord, vous pouvez demander par écrit, fax et/ou mail des rectifications auprès du rectorat. Vous pouvez également fournir des pièces nouvelles ou complémentaires par courrier **jusqu'au 29 janvier**, date limite de réception.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont vérifié tous les dossiers transmis par les demandeurs et joint les collègues en cas de problème. Il est indispensable, lors de cette période de contestation, de joindre de joindre le SNES-FSU pour que les commissaires paritaires vérifient votre dossier et vous aident à faire respecter vos droits.

SNES-FSU Grenoble
6, avenue Marie Reynoard
38100 Grenoble

Tél. : 04.76.62.83.30
Mél : s3gre@nes.edu

Site internet :
grenoble.snes.edu

www.facebook.com/
SNESFSUGrenoble/

Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 26 janvier inclus.

La circulaire académique est disponible sur le site du SNES-FSU Grenoble : <https://grenoble.snes.edu>

Comment candidater ?

Chaque candidat doit compléter son CV i-prof et doit rédiger une lettre de motivation laquelle permet de présenter les diverses étapes de sa carrière, son itinéraire professionnel, d'exposer les acquis de son expérience professionnelle et de présenter ses motivations conduisant à présenter sa candidature.

Cette candidature se fait en 3 étapes (la candidature se fait s via extranet.ac-grenoble.fr, i-prof, rubrique « Les services ») :

- élaboration du CV spécifique ;
- saisie et validation de la lettre de motivation ;
- validation de la candidature.

Les candidats qui auront élaboré leur CV, saisi et validé leur lettre de motivation recevront dans les jours suivants la clôture (26 janvier) un **accusé de réception de leur candidature dans leur messagerie i-prof**. Il faut donc surveiller cette messagerie que l'on n'utilise très peu par ailleurs du 28 au 30 janvier et contacter le rectorat si l'on n'a rien reçu à partir du 31 janvier.

Les pièces justificatives des nouveaux titres et diplômes saisis dans i-prof par l'enseignant (les diplômes étrangers doivent être traduits en français et accompagnés d'une attestation précisant le nombre d'années d'études nécessaires à leur obtention) et parvenir au plus tard le 3 février 2020 à DIPER E.

Il n'y a pas lieu de fournir de nouveaux justificatifs pour les diplômes qui ont été déjà validés par les gestionnaires (les personnes peuvent s'assurer de la validation de leurs diplômes en consultant la rubrique « votre CV »).

Comment se déroulent les examens des candidatures ?

Les candidatures sont examinées dans un premier temps par les membres de l'inspection dans laquelle est effectuée cette candidature et le chef d'établissement du candidat. Ils portent chacun un avis sur la candidature (défavorable, réservé, favorable, très favorable).

Chaque candidat pourra consulter ces avis (via lprof). Les dates seront communiquées ultérieurement.

Le recteur, après avis de la CAPA des agrégés, inscrit ou non le candidat sur la liste académique.

Cette liste académique remonte ensuite au ministère et l'ensemble des candidats figurant sur les listes académiques est examiné par discipline lors de la CAPN des agrégés (26 au 28 mai) à l'issue de laquelle le ministère prononce les promotions.

Une voie de promotion étroite

Le nombre de promotion est calculé chaque année, par discipline sur la base de 1/7 des titularisations de l'année précédente. Il est donc dépendant du nombre de postes offerts aux concours l'année N-2. Le SNES-FSU demande que le ratio soit porté à 1/5 pour permettre plus de promotions.

Il y a eu en 2019, 356 promotions toutes disciplines confondues, dont 12 collègues de l'académie de Grenoble.

Il y a sur l'académie de Grenoble en moyenne :

- 2 collègues de maths promus chaque année ;
- 1 collègue en Lettres modernes, Anglais, Histoire-Géographie, Sciences Physiques promu chaque année.

Dans les autres disciplines, cela va de 1 tous les 2 ans à aucun depuis 10 ans pour les disciplines à faible recrutement (voir le bilan national sur : <https://www.snes.edu/Certifies-Modalites-d-acces-au-corps-des-agreges-par-liste-d-aptitude-2019.html>).

Une voie de promotion sans barème

Dans cette voie de promotion, les candidatures sont examinées sur la base du CV et de la lettre de motivation, mais les avis de l'inspection et du chef d'établissement comptent pour beaucoup.

Bien que ce ne soit pas une contrainte réglementaire, dans les faits, tous les inscrits sur la liste académique ont deux avis TRF (un seul pour les collègues du supérieur).

Il y a quelques années, certaines inspections mettaient exactement le nombre d'avis TRF qui correspondait au nombre de places de leur discipline dans la liste, empêchant de fait, toute discussion sur nos propositions de classement d'un autre collègue car celui « n'avait pas l'avis TRF de l'inspection ».

Devant nos remarques répétées en CAPA sur ce déni de discussion, les choses ont évolué et il y a maintenant un peu plus de candidatures appréciées comme TRF par l'inspection que de places dans la liste, cela n'empêchant pas le classement par l'inspection de ces différentes candidatures TRF.

Les candidatures bénéficiant d'un avis TRF de l'inspection sont dans certaines disciplines essentiellement des candidatures de collègues exerçant des missions pour l'inspection (animation de formations, de JDI, mission d'inspection), les autres aspects de la diversité du parcours étant beaucoup moins pris en compte.

Le SNES-FSU demande que soit mis en place un barème clair reconnaissant notamment les diplômes, la biadmissibilité.

La liste académique et la CAPA

La liste académique contient actuellement une soixantaine de noms toutes disciplines confondues (et est limitée en nombre).

Les places sont généralement libérées par promotions ou par départs en retraite.

Les élus SNES-SNEP-SNESup agissent en CAPA chaque année pour que les collègues inscrits une année soient reconduits sur la liste les années suivantes s'ils recandidatent.

En effet, puisque l'examen de la candidature doit se faire sur l'ensemble de la carrière, il est impensable qu'une candidature soit jugée suffisante une année pour accéder à cette promotion et plus l'année suivante.

Il y a pourtant eu au cours du mandat précédent, et malgré notre opposition virulente en CAPA, des collègues sortis de la liste, leur inspection ayant décidé que leur dossier était finalement insuffisant alors même que ces collègues avaient eu un avis TRF et avaient été inscrits pendant plusieurs années.

Nous sommes aussi attentifs à ce que (sauf exception) les entrées dans une liste disciplinaire se fassent par le bas et que les collègues remontent dans la liste lors de la promotion des collègues précédents. Le ministère n'est pas tenu de respecter l'ordre académique dans ces nominations, mais il en tient compte. Ainsi, si l'ordre de la liste était modifié chaque année, un collègue pourrait rester 10 ans en 4e place et ne jamais être nommé. Quel sens et quelle lisibilité son inscription présenterait-elle alors ?

Enfin, nous faisons en CAPA d'autres propositions que celles qui sont déjà retenues en mettant en avant les éléments des CV des collègues et de leur lettre de motivation.

Il est rare que nous obtenions plus d'une ou deux inscriptions alternatives chaque année, mais il arrive que les dossiers que nous mettons en avant soient de ce fait étudiés de façon plus approfondie par les corps d'inspection et du rectorat et que ces collègues fassent partie les inscrits des années suivantes.

Nicolas Ripert

snés **Fiche à renvoyer à votre section académique du SNES-FSU**
Sauf pour les détachés : envoi au siège national du SNES-FSU :
46, avenue d'Irty, 75647 Paris Cedex 13

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés

DISCIPLINE : _____ ACADÉMIE : _____

NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire, en capitales : _____ Sexe : _____ Date de naissance : _____
H ou F

Prénoms : _____ Nom de naissance : _____
Adresse personnelle : _____
Code postal : _____ Commune : _____
N° de téléphone personnel : _____ Courriel : _____
N° de téléphone mobile : _____ En dessous de numéros, les syndicats acceptent de recevoir par SMS, sur demande.

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Affectation ministérielle : _____ CODE : _____
Établissement d'exercice (si différent de l'affectation) : _____ CODE : _____
Classes enseignées : _____

ÉLÉMENTS CONCERNANT VOTRE CANDIDATURE
JOINDRE UNE COPIE DU CV, DE LA LETTRE DE MOTIVATION SAISIS DANS I-PROF ET DES DERNIERS RAPPORTS D'INSPECTION

• Certifié Classe normale Hors classe
• Date d'entrée dans le corps : _____
 Concours Liste d'aptitude
Nombre d'années d'enseignement antérieures à cette date : _____
Préciser lesquelles et dans quelle(s) corps ? _____

• Échelon au 01/09/2017 : _____
Rapport d'inspection dans l'ancien au 01/09/2017 : _____
• Dernière note pédagogique (sur 50) : _____
Date de la dernière inspection : _____

• CONCOURS : statut _____
- CAPES - CAFET
- Admissibilité(s) agrégation
• Titres et diplômes : DEA DES Doctorat
 Titre d'ingénieur DEST
 Doctorat d'État Autres _____
• Exercice en situation prioritaire OUI NON
SI OUI, type d'établissement (GSP, GCLAR, REP, REP+...) : _____

Nombre d'années d'exercice : _____
Préciser la date de nomination : _____

Date prévue de départ à la retraite : _____

AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ INSCRIT(S) SUR
• Une liste de propositions nationales ? OUI NON
Si oui, année(s) : _____
Académie : _____

À REMPLIR PAR LES ÉLUS EN CAPA
Proposé(e) par le recteur
Nom(s) : _____ Prénom(s) : _____

IMPORTANT : autorisation CNIL
J'accuse de lecture au SNES et au 1er degré syndical les données nécessaires à mon inscription et à l'insertion de mes nom(s). Je demande au SNES de ne communiquer les informations académiques et statistiques de gestion de ma carrière successorales à la suite de l'expiration des mandats électoraux et d'adhésion à titre temporaire ou statutaire dans des bulletins et des traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à renouveler lors du renouvellement de l'adhésion et renouvelable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'avis en ce qui concerne le SNES, 46, avenue d'Irty, 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.
Date : _____ Signature : _____

N° SNES (voir carte syndicale) : _____
Cotation remise le : _____ / _____
Académie : _____
Nom(s) figurant sur la carte : _____

Congé formation 2020-2021

Un groupe de travail a eu lieu en novembre dernier suite à nos demandes. Les modalités d'attribution des congés sont modifiées afin de mieux prendre en compte les situations des personnels changeant de corps et les demandes répétées. Cependant, le système des classes d'âges et l'insuffisance des moyens demeurent...

La nouvelle circulaire prévoit un nouveau barème. Il se compose d'une part de l'ancienneté de service (échelon) qui se substitue à l'ancienneté de corps, ce qui permet aux personnels ayant changé de corps d'être pris en compte ; d'autre part de la comptabilisation de l'ensemble des demandes antérieures (disparition du plafonnement) ; par ailleurs, d'une bonification majorée au-delà de la 5^{ème} demande, pour prioriser les demandes réitérées ; et enfin, d'une bonification DRH qui ne change pas.

Ces modifications sont le résultat du travail sur SNES et de la FSU, mais si les règles devraient permettre aux collègues d'obtenir leur congé plus vite en cas de multiples demandes, le nombre de congés, hélas, n'augmente pas !

Modalités du congé formation

Le congé formation prendra la forme, à la demande de l'agent, soit d'un temps complet, soit d'un mi-temps annualisé ou organisé de manière hebdomadaire (l'enseignant conserve un demi-service d'enseignement). Dans ce cas, il aura une priorité pour une nouvelle demande de congé formation à mi-temps si le projet le justifie. Cette demande devra être obligatoirement présentée l'année suivante, sauf s'il y a interruption de l'activité pour des raisons médicales ou familiales dûment justifiées.

Nous avons obtenu en 2010 que le rectorat octroie un congé supplémentaire pour les collègues bénéficiant d'un congé à mi-temps annualisé ou hebdomadaire en cas d'admissibilité à un concours du premier ou du second degré, afin de préparer les oraux d'admission dans les meilleures conditions. Cette disposition est reconduite avec la priorité sur une seconde période de congé à mi-temps l'année suivante pour le même motif. Cela permet de disposer pendant deux ans d'un congé de septembre à janvier pour préparer un concours.

Les agents titulaires ayant opté pour un mi-temps afin de préparer un concours de recrutement du premier ou du second degré (interne ou externe), reçus aux épreuves d'admissibilité, peuvent solliciter un temps de préparation aux épreuves orales pour une période n'excédant pas un mois.

Ce congé se déroulera obligatoirement entre la date de publication des résultats de l'admissibilité et la date des épreuves d'admission.

La demande de congé

La demande se fait **jusqu'au lundi 27 janvier 2020 inclus** :

- pour les non-titulaires par l'intermédiaire de l'annexe 1 de la circulaire ;
- pour les titulaires sur l'application FOLIAGE (voir <https://grenoble.snes.edu/conge-formation-2020-2021.html>)

La demande de congé formation doit indiquer très clairement la date de début, la nature, la durée de la formation, son volume horaire, ainsi

que le nom de l'organisme responsable de celle-ci.

Dans tous les cas, la formation demandée doit obligatoirement représenter un volume horaire suffisamment important pour justifier l'octroi du congé. La formation suivie représentera nécessairement un volume horaire d'au moins 400 heures si l'agent a choisi un congé formation à temps plein. Cette durée sera réduite à 300 heures si l'agent opte pour un congé formation à mi-temps.

Attention ! La durée de la préparation à l'agrégation proposée par la délégation académique aux actions de formation est insuffisante à elle seule pour justifier l'octroi d'un congé formation à temps plein ou à mi-temps. Les personnels désireux de suivre cette préparation et demandant un congé formation doivent obligatoirement s'inscrire simultanément à une autre formation (ex : par correspondance CNED, cursus universitaire)

Les agents préparant un doctorat, le concours de l'agrégation, ou un diplôme national de l'enseignement supérieur (licence, master) n'ont pas à fournir une maquette universitaire ni à préciser un volume horaire.

En revanche, pour tous les autres projets, le candidat devra joindre à sa demande une maquette de formation précisant le volume horaire de celle-ci.

Le SNES et la FSU ont obtenu une simplification ces dernières années concernant les justificatifs pour les formations relevant des universités ou pour l'agrégation (ex : CNED). Cela est repris dans la circulaire.

Le rectorat ne prévoit pas l'examen en groupe de travail des demandes jugées irrecevables. Les élus du SNES et de la FSU vérifient tous les dossiers et ont pu réintégrer des demandes.

Nouveauté cette année : le rectorat prévoit du 12 février au 26 février une période de consultation du barème retenu et de demande de rectification. Pensez à envoyer votre dossier au SNES-FSU académique dès son dépôt afin de contrôler les pièces justificatives.

Attribution des congés

Les moyens sont très insuffisants. Le décret sur la formation continue permet au rectorat de faire bénéficier les collègues préparant l'agrégation interne de temps de préparation, ce que le rectorat ne finance pas. Il est urgent de donner les moyens à la formation continue !

Le SNES-FSU demande que les moyens consacrés au congé formation représentent 2,25 % de la masse salariale.

Les moyens consacrés au congé formation représentent 0.20 % de la masse salariale, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007.

La répartition de la masse salariale dévolue à chaque corps est déterminée en fonction de la population totale et des effectifs de chaque corps.

Les congés formation peuvent être attribués aux agents à tout moment de leur carrière, les candidats sont classés en trois tranches d'âge, celui-ci est déterminé au 1^{er} janvier 2020 :

- les agents ayant moins de 40 ans,
- les agents ayant entre 40 et 50 ans,
- les agents ayant plus de 50 ans.

Les congés sont répartis entre les classes d'âge au prorata du nombre de demandes dans chacune d'entre elles.

Nous sommes toujours opposés à ce système de classe d'âge qui crée plus de problèmes qu'il n'en résout. L'effet de seuil existera toujours (un collègue qui manquera de peu son congé à 39 ans devra attendre 10 ans pour espérer l'avoir à 49 ans !).

Les personnels appartenant à une même tranche d'âge sont classés en fonction d'un barème fondé sur les critères suivants :

- l'échelon détenu au 31 août 2019 (ou 1^{er} septembre en cas de reclassement) ;
- prise en compte du nombre de demandes formulées à compter de 2010 et déclarées recevables (pour les collègues issus d'une autre académie, joindre les justificatifs) ;

L'examen des congés par corps permet de corriger une inégalité entre les agrégés et les certifiés, les agrégés rentrant en majorité plus tard dans le métier.

Sur la prise en compte de l'échelon, le rectorat a entendu notre demande pour que des collègues qui accèdent tardivement à un corps ne soient plus lésés.

Sur la prise en compte des demandes répétées, le SNES et la FSU ont obtenu que les points soient augmentés, afin de permettre aux collègues d'obtenir plus vite leur congé. Pour le SNES-FSU, le plafonnement à 125 points est toujours un frein et ne permet pas de résoudre l'effet de seuil lié aux tranches d'âge. Mais le rééquilibrage du barème devrait atténuer cet effet de seuil.

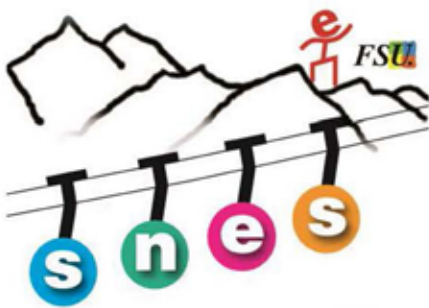
La bonification DRH est une alternative à l'ancien groupe 2 où seuls les projets validés par le DRH aboutissaient, ce qui empêchait toutes les demandes hors agrégation interne, jugées non prioritaire par le DRH, d'aboutir. Le SNES et la FSU ont obtenu que le nombre de demandes possibles bonifiées par le DRH soit faible afin que cela ne constitue pas un passe-droit.

1 - Echelon	Barème	2 - Nombre de demandes recevables depuis 2010	Barème
1er, 2ème et 3ème échelon	60	1	10
4	80	2	20
5	100	3	30
6	120	4	40
7	140	5	50
8	160	6	65
9	180	7	80
10	200	8	95
11	220	9	110
Hors classe	240	10 et plus	125
Classe exceptionnelle	260		

- une bonification de 250 points pourra être accordée par le directeur des ressources humaines si le congé formation demandé s'inscrit dans la perspective d'une reconversion professionnelle.

Pour le SNES et la FSU, la nouvelle circulaire rétablit de la transparence et de l'égalité dans l'attribution des congés. Cependant, en refusant de mettre fin aux tranches d'âge et d'augmenter significativement le nombre de congés, des effets négatifs perdureront.

Le SNES et la FSU continueront à défendre les intérêts des personnels afin que tous puissent bénéficier d'un congé de formation dans leur carrière. Ils dresseront dès le prochain groupe de travail le bilan de ces nouvelles modalités et interviendront pour que cesse un système de tranche d'âge inefficace et discriminant.



Grenoble, le 13 janvier 2020

Lettre ouverte à Madame la Rectrice de Grenoble

Madame la Rectrice,

C'est très solennellement que nous prenons la décision de vous adresser cette lettre, « que vous lirez peut-être... »
Nous, SNES-FSU, avons participé au comité de suivi de la réforme fin décembre, avec le sentiment de ne pas avoir trouvé le plus petit espace pour faire entendre la parole de la profession, et en particulier au sujet des nouvelles épreuves de baccalauréat, rebaptisées E3C dans la novlangue désormais chère à notre ministère. Nous avons pourtant, à plusieurs reprises, alerté sur les difficultés de mises en œuvre dans les établissements livrés à eux-mêmes, sur le non-sens que représentaient ces épreuves à ce moment de l'année et sous cette forme, pour les professionnels de terrain que nous sommes, mais sans succès. Tout au plus avons-nous reçu quelques paroles qui se voulaient empreintes de bienveillance et de consolation, voire de morale, comme s'il s'agissait de faire de ces difficultés professionnelles et vécues au quotidien de pures questions d'affects.

Aussi,

Considérant que nos élèves ne sont absolument pas prêts à passer des épreuves de bac après seulement quatre mois de cours, et qu'il s'agit d'un non-sens pédagogique de les y présenter ;

Considérant la circulaire ministérielle indiquant les modalités de passation indigne de ces épreuves : pas de période de révision, pas de banalisation de cours, salles de cours traditionnelles, durée de l'épreuve supérieure au temps des heures de cours, gestion des 1/3 temps, surveillance des salles par une seule personne...

Considérant, au vu de la période large de passage des épreuves, que le risque de fuite des sujets très similaires entre établissements paraît inévitable ;

Considérant la large disparité des conditions-mêmes de passage d'un établissement à l'autre, induisant de manière inhérente inéquité entre les élèves, voire à l'intérieur d'un même établissement ;

Considérant que les enseignants se sentent en difficulté et sous pression face à la mise en œuvre de programmes trop lourds rapportés aux volumes horaires ;

Considérant la logique anti-pédagogique induite par ces épreuves (zapping permanent et fin du nécessaire temps long d'apprentissage) qui participe à la perte de sens de notre métier, et du sentiment de participer à la mise en échec de nos élèves ;

Considérant les conditions de rémunération méprisantes pour la correction des copies ;

Considérant que la dématérialisation des copies nous fait craindre une surveillance du rythme de correction et de la moyenne des notes attribuées, ainsi qu'un risque de défaillance technique à grande échelle, sans compter que nous ne sommes pas équipés de matériel informatique fourni par l'État ;

Considérant que par votre absence d'écoute, et bien sûr en amont, celle du ministre, vous portez l'entière responsabilité de la situation ;

Nous SNES-FSU académique, portons à votre connaissance que nous déposons un préavis de grève sur l'ensemble de la période de passation de ces épreuves dans l'académie de Grenoble. Dans l'intérêt de nos élèves, nous appelons à ne pas organiser ces épreuves anticipées sur la deuxième quinzaine de janvier et demandons à ce qu'elles soient annulées et transformées en épreuves terminales et nationales en fin d'année.

Corinne BAFFERT, Secrétaire Générale

François Lecointe, Secrétaire Général adjoint

Section académique du SNES - 6 avenue Marie Reynoard – 38100 Grenoble

0476628330 - S3gre@snes.edu - www.grenoble.snes.edu